



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 10 avril 2013

L'an deux mille treize, le 10 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Marie-Ange CHABERT - Jacques BREMOND - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : Christian CHABERT -

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Le Maire demande d'approuver les comptes rendus des séances précédentes. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

SUBVENTION

Une subvention de 200 € a été votée pour le Congrès départemental des sapeurs-pompiers lozériens qui aura lieu à Aumont-Aubrac.

VOTE DES TAXES

Les taux 2012 sont reconduits pour les taxes 2013, à l'exception du Foncier Bâti qui subira une hausse de 0.5 % afin d'harmoniser petit à petit ce taux avec celui des autres Communes de la Communauté de Commune Terre de Peyre (CCTP). Ceci se traduira par une recette complémentaire de 580 € pour le budget de la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote les taux ci-dessous :

Taxes 2013	Bases (€)	Taux	Produit (€)
Taxe Habitation	173 000	7.58 %	13 113
Foncier Bâti	116 000	10.02 %	11 623
Foncier Non Bâti	10 800	105.72 %	11 418

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le Conseil Municipal passe en détail les opérations comptables.

Le Maire quitte la salle pendant que le Conseil adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		19 405.65	74 054.77		74 054.77	19 405.65
Opérations de l'exercice	117 471.52	197 192.52	59 779.20	128 557.91	177 250.72	325 750.43
TOTAL	117 471.52	216 598.17	133 833.97	128 557.91	251 305.49	345 156.08
Résultat de clôture		99 126.65	5 276.06			93 850.59
Affectation du résultat : Excédent antérieur reporté = 45 433.28 € → Fonctionnement Excédent de fonctionnement = 53 693.37 € → Investissement						

et les comptes administratifs de l'Eau & Assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		35.25		11 849.93		11 885.18
Opérations de l'exercice	50 684.14	56 710.62	37 057.33	34 553.68	87 741.47	91 264.30
TOTAL	50 684.14	56 745.87	37 057.33	46 403.61	87 741.47	103 149.48
Résultat de clôture		6 061.73		9 346.28		15 408.01
Affectation du résultat : Excédent antérieur reporté = 6 061.73 € → Fonctionnement						

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

FONDS DE CONCOURS

Un fonds de concours (subvention d'investissement) de 27 153.16 € a été inscrit aux dépenses d'investissement du budget de la Commune au bénéfice du budget Eau & Assainissement pour alimenter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de la Station d'EPuration (STEP) du Fau.

BUDGET 2013

Le budget 2013 de la Commune s'équilibre en Recettes et Dépenses de Fonctionnement à 241 771.28 €.

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	128 045.28	196 338.00	RECETTES
VIREMENT à INVESTISSEMENT	113 726.00	45 433.28	Résultat 2012
	241 771.28	241 771.28	

En ce qui concerne la section d'investissement, celle-ci se trouve en suréquilibre, suréquilibre conseillé par le Percepteur de la Commune. En effet, devant l'incertitude des subventions qui doivent être allouées pour la STEP du Fau, il est impossible aujourd'hui de connaître le montant réel de l'autofinancement nécessaire.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	150 270.47	43 974.00	RECETTES
Capital des emprunts	15 000.00	53 693.37	Excédent antérieur reporté
Résultat reporté	5 276.06	113 726.00	VIRT. du FONCTIONNEMENT
	170 546.53	211 393.37	

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager 113 726.00 €, auxquels s'ajoutent les subventions et les dotations diverses.

Pour l'Eau & Assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	59 673.32	53 611.59	RECETTES
		6 061.73	Résultat reporté
	59 673.32	59 673.32	

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	241 076.70	231 730.42	RECETTES
		9 346.28	Résultat reporté
	241 076.70	241 076.70	

ALLOTISSEMENT des sectionaux de Vareilles, Rimeizenc et Beauregard

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'examen du projet d'allotissement des terres agricoles et pastorales des Sections de Vareilles, Rimeizenc et Beauregard et donne lecture des dispositions réglementaires concernant l'attribution des terres à vocation agricole et pastorale des biens de sections.

Le Maire invite Jacques BREMOND et Bertrand REVERSAT à quitter la séance, ceux-ci étant concernés par ces délibérations.

Le plan et l'état parcellaire établis et approuvés par les ayants droit, sont présentés au Conseil et approuvés par celui-ci. Quant au tarif, le Conseil décide d'appliquer le barème déjà retenu pour les sectionaux avec application de l'indice de révision, soit 35.93 €/ha (référence au 31 octobre 2012).

Le Conseil confie à la SAFER Languedoc-Roussillon le soin d'établir les Conventions de Mise à Disposition pour une durée de 6 années avec les agriculteurs concernés, conformément aux dispositions de l'article L142.6 du Code Rural, ceci à compter du 1^{er} mai 2013.

Le Maire invite les conseillers à reprendre place au sein du Conseil.

PARCELLE de Mme GINSAC

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame GINSAC Marie-Thérèse souhaite vendre un petit jardin à la commune, cadastré Section AI N° 54, d'une contenance de 255 m², au prix de 15 € le m².

Considérant que cette proposition favorise le remembrement de plusieurs petites parcelles détenues par la commune, qui permettra de faire une réserve foncière pour proposer plus tard des terrains constructibles.

Le Conseil approuve et décide l'acquisition de cette parcelle.

VOIRIES : supplément au programme 2013

Le Conseil Général a octroyé une aide supplémentaire de 10 000 € sur le "Programme voirie 2013" ce qui porte celui-ci à 60 000 € HT. Le Conseil Municipal décide d'ajouter à ce programme (voir CR du 19 février 2013) la réfection d'un tronçon (140 m) de la voirie entre Charmals et l'embranchement du chemin de Tridos - St Chély d'Apcher, pour un coût de 9 015 € HT. Ce tronçon de route est complètement soulevé par les racines des arbres et une purge du bas-côté est nécessaire.

JOURNÉE du 12 MAI

Le Conseil Municipal invite la population à participer à un moment de convivialité le dimanche 12 mai, à partir de 11h, dans la salle de l'Hôtel del Fāou. À cette occasion, une consultation sera organisée, de 11h à 12h30, afin de choisir le nom de ses habitants. Sur la liste proposée, 3 sont retenus par le Conseil : FAUPEYRENS, FAGUSIEN et PEYREFAGUSIEN. Simultanément seront présentés et expliqués, le blason conçu par Monsieur THUAULT et l'ouverture officielle du site Internet de la commune par le Maire. Un apéritif déjeunatoire clôturera cette rencontre amicale.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Cloche de l'église du Fau** : une tige de maintien de la grosse cloche de l'église qui était cassée a été réparée.

◊ **Travaux divers** : la station d'épuration de Rimeizenc nécessite l'entretien des fossés bordant cette dernière ainsi que le débroussaillage de ses abords qui n'ont pas été effectués depuis de nombreuses années. Après ces travaux et pour le bon fonctionnement de cet équipement, l'entretien annuel sera confié à la CCTP.

◊ **Éoliennes** : le Maire informe le Conseil de l'imminence de l'ouverture du chantier.

◊ **Écurie Gévaudan** : l'association informe la Commune de l'organisation du "12^{ème} PAYS DE LOZÈRE HISTORIQUE" qui passera sur le territoire de la commune les 15 et 16 juin. Le Conseil donne son accord.

La séance est levée à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE.